

## République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice :

Membres présents: 17

## DELIBERATION DL CIAS 2025-8-12

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de : - la transmission en Sous-Préfecture le : 1 3 NOV. 2025 - la publication le :

1 4 NOV. 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Roselyne ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET. Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Nicole ARCHAMBAUD à Denise RENAUD. François BLANCHET à Jean SOYER, Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Thierry FAVREAU à Sabrina PROUTEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors Ateliers d'activités physiques adaptées aidants aidés

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 1 4 NOV. 2025

ID: 085-200061265-20251107-2025 8 12-DE

Il est proposé de renouveler notre proposition d'actions à destination des binômes aidants/aidés. Pour rappel, un cycle similaire a été proposé en fin d'année 2024 et début d'année 2025. Cette action, qui avait été un succès tant le sur les effectifs que sur les retours des participants à la fin des séances, a été plébiscité par les usagers afin d'en bénéficier à nouveau.

Ces ateliers ont pour objectifs de proposer des temps d'activités physiques adaptés, d'équilibre et d'échanges à des couples aidants – aidés, animés par l'association Ma Vie.

Il s'agit de mettre en place 1 cycle de 12 séances de 2h chacune. Le nombre maximum de personnes acqueillies au sein d'un groupe sera de 12 (soit 6 binômes).

Le cycle sera proposé en fin d'année 2026, puis en début d'année 2027 afin de permettre une coupure au groupe. Les dates et lieux restent à définir.

Il est convenu que ces ateliers soient proposés gratuitement aux couples aidants/aidés.

La date limite de dépôt des dossiers de financement de la Commission des Financeurs est fixée en janvier pour des interventions qui se déroulent d'avril 2026 à avril 2027.

Aussi, afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la Commission des Financeurs pour la prise en charge d'une partie du coût du cycle fin d'année 2025, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu l'avis de la commission consultative du 11 septembre 2025,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2026,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE:

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'un cycle « d'ateliers aidants/aidés » aux seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2026/2027,

Article 2 : de décider que le tarif sera gratuit ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier d'appel à projet auprès de la Commission des Financeurs,

Article 4 : précise que les crédits seront ajoutés au BP 2026

Article 5: d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 7 novembre 2025, Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Mantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.